



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 09 décembre 2025
Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de suffrages exprimés : 31 dont 7 pouvoirs	

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Aigueperse.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLÈRE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Catherine CUZIN

Absents ayant donné un pouvoir :

André DEMAY a donné pouvoir à Vanessa ROLLET, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Bernard MANILLÈRE a donné pouvoir à Cécile GILBERT, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Guy TIXIER a donné pouvoir à Pascal LABBE

Absents :

Stéphane BARDIN, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Emmanuelle DE CASTRO

Secrétaire de séance : Luc CHAPUT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_208 : Economie - Aide à un professionnel

Finances locales - Interventions économiques

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1511-2, L1511-3 et L1511-7, L1111-8,

Vu la délibération n° AP-2022-06 / 07-13-6750 du conseil régional des 29 et 30 juin 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII),

Vu la délibération n°2021-97 du 21 juin 2021 portant création d'une aide intercommunale aux entreprises,

Vu la demande de subvention déposée par la SAS LE 1964 BY ATYP'EAT, représentée par Manon DE CASTRO et Camille BOUILLER,

La SAS LE 1964 BY ATYP'EAT, spécialisée dans la restauration, est domiciliée et établie à Maringues (1 place du foirail). Elle sollicite Plaine Limagne dans le cadre de l'aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, pour l'acquisition de matériels professionnels dont le montant total s'élève à 7 004,03 € HT.

Il est proposé au conseil communautaire de prendre part au financement à hauteur de 15 % du montant total HT pour ce dossier.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'attribuer une aide de 1 050,60 € (15 % des investissements éligibles) à la SAS LE 1964 BY ATYP'EAT,**
- **d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 24 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Luc CHAPUT

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement